



Recrutement et maintien en poste de travailleuses et de travailleurs sociaux

Aperçu de 60 secondes



Au moment où la troisième année de la mise en œuvre de la Stratégie de recrutement et de maintien en poste des travailleuses et des travailleurs sociaux tire à sa fin, l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATTSNB) a le plaisir de présenter un aperçu des progrès réalisés depuis septembre 2025. Nous remercions nos partenaires et nos membres de leur engagement continu en vue de renforcer la profession du travail social et d'appuyer le recrutement et le maintien en poste à l'échelle du Nouveau-Brunswick.

Pilier 1 : Recrutement

L'ATTSNB continue de créer de nouvelles voies et d'établir de nouveaux partenariats en vue d'attirer au N.-B. des travailleuses et travailleurs sociaux et des techniciens et techniciennes en travail social.

- ✓ **Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers :** Une nouvelle voie vers l'immatriculation est offerte aux personnes qui ont suivi une formation à l'étranger qui n'est pas considéré comme équivalent à un diplôme canadien. Le programme reconnaît l'expérience professionnelle pertinente et peut offrir la possibilité de travailler à titre de technicien ou de technicienne en travail social en attendant l'immatriculation.
- ✓ **Équivalence substantielle :** Les personnes qui ont suivi une formation dans un domaine connexe peuvent demander une évaluation de leurs titres de compétence en vue de demander l'adhésion à titre de technicien ou de technicienne en travail social ou de parfaire la formation avant de demander l'immatriculation.
- ✓ **Partenariats en éducation :** L'ATTSNB collabore avec des collèges et des universités en vue d'offrir aux candidats et aux candidates accès à des options plus souples en vue de suivre des cours et de combler les lacunes dans les études.
- ✓ **Permis provisoires :** L'ATTSNB a créé un processus qui permet aux travailleuses et aux travailleurs sociaux qui ont suivi une formation à l'extérieur du Canada et qui doivent affronter des obstacles dans les domaines des offres d'emploi ou des permis de travail d'obtenir un permis provisoire avant de venir au Canada.
- ✓ **Promotion de carrières :** En participant à des foires de l'emploi, à des activités pour les jeunes et à des sous-comités sur les carrières du secteur de la santé, l'ATTSNB déploie des efforts de sensibilisation à la profession du travail social et à celle de la technique du travail social.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les travailleuses et travailleurs sociaux qui dispensent des services en personne dans des collectivités rurales et éloignées (qui comptent moins de 30 000 personnes) peuvent maintenant être admissibles à l'exonération du prêt d'études canadien.



Pilier 2 : Maintien en poste

- ✓ L'ATTSNB continue de collaborer avec L'Institut de recherche, des données et de la formation du N.-B. à la rédaction d'un rapport sur le recrutement et le maintien en poste.
- ✓ 596 travailleuses et travailleurs sociaux et techniciens et techniciennes en travail social ont répondu au sondage annuel sur le recrutement et le maintien en poste que l'ATTSNB mène chaque année fin d'évaluer les progrès et de cerner des priorités. Nous remercions tous les membres qui ont participé!

Pilier 3 : Rôle

- ✓ L'ATTSNB a accueilli parmi ses membres 188 techniciennes et techniciens en travail social et 124 étudiants et étudiantes en technique du travail social.
- ✓ L'ATTSNB a organisé une réunion nationale des organismes de réglementation en travail social du Canada et de l'Association of Social Work Boards (ASWB), en vue d'offrir dans l'avenir une licence de travailleuse sociale immatriculée ou de travailleur social immatriculé en pratique avancée.

Pilier 4 : Image

- ✓ La deuxième phase de la campagne de publicité sur la protection de l'enfance et le travail social, appuyée par le ministère du Développement social, est en cours et se poursuivra pendant le Mois national du travail social (mars 2026).
- ✓ La deuxième phase de la campagne de publicité sur le travail social dans le domaine de la santé mentale et du traitement des dépendances a été achevée.

Pilier 5 : Protection de l'enfance

- ✓ Le ministère du Développement social continue d'engager des techniciens et techniciennes en travail social dans le domaine de la protection de l'enfance ; un projet pilote est en cours au sein des services de soins de longue durée.
- ✓ Des efforts se poursuivent pour renforcer les soutiens offerts aux directeurs et aux directrices de stages ainsi qu'aux stagiaires.

Pilier 6 : Services de santé mentale et de traitement des dépendances

- ✓ Horizon et Vitalité harmonisent les rôles de techniciens et de techniciennes en travail social au sein des deux réseaux.
- ✓ De nouvelles lignes directrices opérationnelles pour les services de santé mentale et de traitement des dépendances ont été mises en œuvre, lesquelles comprennent notamment des exigences relatives à la supervision clinique.
- ✓ Le réseau Vitalité continue d'engager des étudiants et des étudiantes en travail social à titre d'intervenants communautaires et de leur offrir un emploi lorsqu'ils obtiennent leur diplôme.

Pilier 7 : Travail social en milieu scolaire

- ✓ Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance poursuit sa collaboration avec les comités de travailleuses et de travailleurs sociaux en milieu scolaire anglophones et francophones pour préciser les rôles que jouent les travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire et élargir les possibilités de stages.

